

*Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi*

Il me semble que l'agriculture ne devrait pas être exploitée comme un jeu politique. Il faut néanmoins en discuter et ces délibérations devraient aboutir à des programmes sans doute susceptibles de rendre l'agriculture saine et rentable au pays. Ce bill à mon sens, n'est qu'un exemple du manque de compréhension du gouvernement au sujet d'une multitude d'aspects de l'agriculture et cela reflète aussi le point de vue d'un groupe à orientation urbaine, qui ne comprend pas suffisamment l'agriculture pour établir des politiques satisfaisantes et fructueuses.

Il m'est très difficile parfois d'être d'accord avec le député de Timiskaming (M. Peters) mais je dois dire que dans ses remarques d'hier soir, il a démontré sans l'ombre d'un doute l'idiotie de la formule de base des paiements à verser à ceux qui y auront droit en vertu de la mesure à l'étude. Il me semble qu'il suffit de s'y connaître un peu en agriculture pour pouvoir établir une formule bien simple d'après les gains de l'agriculteur plutôt que de la fonder sur des indices inventés par des gens qui ne connaissent rien à l'agriculture à en juger d'après leurs connaissances dans ce domaine.

En substance, la Chambre a trouvé toutes les propositions de ce côté-ci de la Chambre peu réalistes. J'aimerais signaler une erreur dans le bill, à propos des dépenses que l'agriculteur peut faire entrer dans le coût de production. Deux éléments importants ont été supprimés, intentionnellement peut-être. Premièrement, il n'est pas fait mention des frais de location. Deuxièmement, on ne parle pas des intérêts que verse l'agriculteur qui maintenant ou au moment de la demande, n'a pas encore payé sa ferme. Le bill s'adresse aux personnes qui possèdent leur ferme et financent leur entreprise elles-mêmes et il désavantage les agriculteurs dont la situation financière est moins brillante. En interprétant le bill de façon simpliste, il serait en fait très facile de dire que ce sont les frais qui auraient dû être déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu qui ont fait augmenter le prix de production des grains. Voilà tout ce que j'avais à dire là-dessus. Souvent lorsque nous commençons à écouter, nous commençons à effacer par omission certains aspects évidents des frais agricoles.

● (1250)

A mon avis, ce bill semble émaner de quelqu'un qui serait demeuré trop longtemps dans les halls de marbre de l'institution autocratique d'un gouvernement qui, avec quelque suffisance, croit tout savoir des besoins de l'agriculture. Madame l'Orateur, cela ne veut pas dire que je m'oppose d'une façon quelconque au principe du soutien du revenu de tous les agriculteurs canadiens qui possèdent une exploitation de taille raisonnable. Ils ont droit à un bon revenu comme n'importe qui d'autre dans notre société. On l'admettait jusqu'à ce que le gouvernement actuel accède au pouvoir il y a une dizaine d'années. Depuis, la notion d'une économie d'agricole saine n'a fait que devenir de plus en plus un mirage.

Ce bill est un nouvel exemple de la fragmentation des politiques agricoles du gouvernement. Le gouvernement a l'audace de dire aux agriculteurs de l'Ouest du Canada que le ministre de l'Agriculture est incapable d'administrer leurs affaires. Le gouvernement déclare: «Nous allons

[M. McCain.]

prendre au hasard quelqu'un qui nous semble plus compétent. Nous n'avons pas confiance dans le ministre de l'Agriculture, et nous n'allons donc pas lui confier ce programme de stabilisation, mais nous allons le confier à quelqu'un d'autre». C'est là une insulte au ministre de l'Agriculture et à l'agriculture elle-même. Une fois de plus, nous allons avoir un comité interministériel. Je présume que cela veut dire qu'il comprendra un représentant de l'impôt, de la statistique, des transports, mais aucun spécialiste de l'agriculture capable de comprendre les problèmes de l'agriculture. Le bill ne précise pas qui fera partie de ce comité, et les antécédents du gouvernement ne nous permettent pas de savoir s'il sera confié à des experts en agriculture.

Plusieurs passages de ce bill me donnent à penser que l'on n'a pas étudié à fond le cas des agriculteurs qui ne seront pas admissibles à participer au régime. Par exemple, si le ministre décrète qu'un agriculteur n'est pas admissible, et que la Cour fédérale du Canada décide ultérieurement en appel de rétablir son admissibilité, cet agriculteur risque de se trouver dans la situation moins avantageuse d'une personne qui choisirait pour la première fois de participer au programme. Je crois qu'un tel cas serait prévu par l'article 5(2) du bill, mais sa participation au programme serait retardée et limitée. Cela n'est pas les principes courants de la justice que tout citoyen du pays a le droit de voir respectées.

Le bill ne tient pas compte non plus des besoins régionaux. Les régions céréalières peuvent être touchées par des grèves, par des problèmes de transport, etc., mais rien n'est prévu dans le bill pour faire face à ces urgences. Mettons qu'en raison de problèmes de transport il soit impossible d'acheminer le blé de l'Ouest vers Vancouver et que les marchés de l'Est soient déjà saturés. Qu'arriverait-il de ces régions céréalières qui se trouveront privées de revenus parce que le grain ne pourra pas être transporté? Ce bill ne contient aucune disposition pour leur venir en aide.

Le ministre de l'Agriculture a fait quelques remarques dérogatoires au sujet de la commercialisation canadienne en général et a dit des choses peu gentilles au sujet de la commercialisation des pommes de terre au Nouveau-Brunswick et surtout dans la région de l'Atlantique. Je pense que là encore la mise en marché des récoltes constitue un facteur très important pour déterminer si le producteur mentionné dans le bill a besoin d'aide ou non. On peut se demander si ce programme vise à remplacer l'assurance-récoltes. Il ne semble pas y avoir de rapport entre la personne qui reçoit une indemnité en vertu de l'assurance-récoltes et celle qui a été touchée par les ravages de la grêle pendant deux ans et qui demande une aide en vertu de ce programme. Si j'ai fait erreur, reprenez-moi, et je vois le ministre responsable de la Commission du blé (M. Lang) hocher la tête. L'assurance-récoltes prévoit un paiement régressif. Il ne reste pas uniforme, mais un agriculteur dont les récoltes ont été endommagées par la grêle ou des inondations pendant deux ou trois ans d'affilée peut découvrir qu'il ne peut bénéficier du programme de stabilisation.

Puis-je dire qu'il est 1 heure, madame l'Orateur?